

DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES OU CANDIDATES À L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ

Déclaration à remplir par le-la responsable de l'association adhérente

Je soussigné, Didier LAMBERT
Président de l'association E3M

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

1. Sur l'association

Objet social :

- 1°) Donner aux malades la possibilité d'échanger leurs expériences et de communiquer entre eux sur la maladie.
- 2°) Diriger les malades vers les médecins et spécialistes compétents, avec l'objectif d'une meilleure prise en charge médicale sur l'ensemble du territoire.
- 3°) Aider et soutenir la recherche de la ou des causes exactes de la maladie avec l'appui des médecins spécialistes et chercheurs capables de l'identifier et de la reconnaître afin d'arriver à la mise au point d'un traitement.
- 4°) Faire connaître les études histologiques, épidémiologiques et étiologiques en cours.
- 6°) Conseiller les membres de l'association dans leurs démarches de reconnaissance, tant sur le plan social que juridique.
- 7°) Informer le public par tout moyen (journaux, radios, télévision, organisation de conférences... sur l'existence de la Myofasciite à Macrophages (MFM).)
- 8°) Agir auprès des pouvoirs publics pour une meilleure reconnaissance de la MFM par diverses activités décidées par l'Assemblée générale ou le CA . A ce titre, l'association peut mobiliser ses adhérents volontaires pour mener des actions de revendications non- violentes; ces manifestations seront encadrées et validées par le Conseil d'Administration. Les membres de l'association ne peuvent organiser de manifestations revendicatives au nom d'E3M de leur propre initiative, sans l'accord du CA.
- 9°) Œuvrer, par tout moyen légal, à l'amélioration de la sécurité vaccinale, y compris en s'associant à



d'autres organisations.

Les objets énumérés ci-dessus sont donnés à titre indicatif, la liste n'étant pas limitative.

Membres du bureau (et leur situation sociale¹) :

Président : Didier Lambert (retraité – et auparavant, en invalidité ; et auparavant, directeur de services médico-sociaux)

Vice-présidente : Florence Martin (directrice financière de la ville de La Hague, mère d'une personne atteinte de MFM)

Vice-président : Laurent Vallois (en invalidité - ancien chef d'entreprise,)

Trésorière : Florence Berier (en invalidité – ancienne aide-soignante)

Secrétaire Générale : Soizic Soulage (sans profession – fille d'une personne atteinte de MFM)

2. Sur les ressources de l'association (pour les trois dernières années)

Ressources pour l'année 2020			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	adhérents	5 881 €	
Subventions publiques		/	
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Réseau donateurs E3M	Dons : 49 078,70 €	
Financements privés		/	

¹ Salarié-e (préciser la profession), retraité-e, étudiant-e, etc.



Activités économiques de l'association		/	
Autres sources de financements	divers	446,06 €	
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2020 : 55 405,76 €			

Ressources pour l'année 2021			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	adhérents	9 270 €	
Subventions publiques		/	
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Réseau donateurs E3M	59 305,36 €	
Financements privés		/	
Activités économiques de l'association			
Autres sources de financements	divers	362,31 €	
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2021 : 68 937,67 €			



Ressources pour l'année 2022			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	adhérents	7 540 €	
Subventions publiques		/	
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Réseau donateurs E3M	62 288 €	
	Fondation Mericos	77 964,90 €	
Financements privés		/	
Activités économiques de l'association		/	
Autres sources de financements	Divers	884,99 €	
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2022 : 148 677,89 €			

PRODUIRE EN ANNEXE LE BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION PAR ANNÉE D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

3. Sur les liens d'intérêts non-financiers

3.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, etc.



Organisme (syndicat, think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)	Nature du lien (soutien politique, collaboration, etc.)	Période
RES (Réseau Environnement Santé)	Membre	Non-stop
ANAViPS (Alliance Nationale des Associations de Victimes de Produits de Santé)	Membre	Non-stop

3.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association

Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernances) :

Cf. profession des membres du bureau.



4. Pièces à joindre à la présente déclaration :

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association ;
- Présentation de l'association et des principaux motifs d'adhésion ;
- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement prévue à l'article 1.1 du règlement intérieur de l'UNAASS.

5. Mentions légales

- 5.1. Les données à caractère personnel (DCP) collectées à travers la présente déclaration d'intérêt sont traitées par l'UNAASS à des fins de vérification par le Comité de déontologie de l'indépendance de l'association et de l'absence de conflit d'intérêt, en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association), aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union.
- 5.2. Les DCP sont conservées pendant la durée de l'adhésion de l'association à l'UNAASS.
- 5.3. Les informations collectées seront publiées par le Comité de déontologie sur le site internet de l'UNAASS www.france-assos-sante.org.
- 5.4. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 pour la protection des données (RGPD) et à la Loi informatique et libertés modifiée le 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'opposition à ce traitement de vos données, ainsi que des droits d'accès, de rectification et d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité. Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la Protection des Données (DPO) de l'UNAASS : dpo@france-assos-sante.org.
- 5.5. La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.
- 5.6. **Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.**
- 5.7. **Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »**



Fait à Saint Pardon de Conques (33210)

Le 27 mai 2023

Signature obligatoire
(mention non rendue publique)
